

**COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE**

**Extrait du procès-verbal officiel des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa**  
**séance du 28 juin 2022**  
**(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin 2022 à 20h00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle des Fêtes de BELLEVILLE-SUR-MEUSE. En effet, la loi vigilance du 10 novembre 2021 acte le retour des règles d'exception applicables aux réunions des assemblées délibérantes, qui avaient pris fin le 30 septembre 2021. La réunion est publique.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame Emilie GARAND-MULLER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, aucune personne ne souhaite l'enregistrer.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 18 présents et 3 pouvoirs. Monsieur Lionel LARMIGNY donne pouvoir à Madame Sylvie CHARDIN, Madame EWANGUE Joëlle donne pouvoir à Madame Martine JEANNESSON et Monsieur Dylan PELTIER donne pouvoir à Madame Marie-Paule SOUBRIER.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2022. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Après le rappel de l'ordre du jour, Madame le Maire fait part de la suppression d'un point, à savoir, l'opération Mille Talents 2022, dans l'attente de plus d'éléments de la part de la CAGV et l'ajout de l'adoption du passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fait exposé des points suivants :

**2022-06-20 : Approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à approuver le PADD tel qu'il a été présenté par Monsieur Claude ANTION, 1<sup>er</sup> Vice-Président à la CAGV délégué à l'urbanisme.

**2022-06-21 : SMIAU – Avenant n° 1 à la convention d'urbanisme**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'urbanisme qui précise les modalités de fonctionnement, les rôles et obligations respectifs de la CAGV et de la Commune et d'acter les ajustements.

**2022-06-22 : Demande de subvention exceptionnelle comité des fêtes**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.00 € au Comité des fêtes dans le cadre de l'achat d'une friteuse à gaz qui servira lors des manifestations qu'il organise.

**2022-06-23 : Adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse**

Par 13 voix pour et 8 voix contre : autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse et à payer une cotisation d'un montant de 110.00 € correspondant à la cotisation 2022 et à l'abonnement à la revue nationale des Communes Forestières.

**2022-06-24 : Convention mise à disposition personnel de la Police Municipale de VERDUN**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel de la Police Municipale avec la ville de VERDUN pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**2022-06-25 : Délibération permanente pour éventuels bons d'achats**

Par 20 voix pour et une abstention : autorise Madame le Maire à acheter et délivrer des bons d'achats dans le cadre des différents concours organisés lors du Marché de la Gastronomie et de l'Artisanat le dernier dimanche de chaque mois.

**2022-06-26 : Règlement des obsèques de Monsieur SCHWARTZBROD Pierre**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à régler la facture des obsèques de Monsieur SCHWARTZBROD Pierre, décédé à son domicile le 6 avril dernier, à l'entreprise de Pompes Funèbres GAILLARD à VERDUN en attendant la procédure de mise en place de la tutelle pour sa veuve, Madame SCHWARTZBROD Michelle.

**2022-06-27 : Participation financière de l'OPH pour la réalisation de travaux aux pieds d'immeubles dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire de jeux rue du Parc des Sports**

A l'unanimité des membres votants : approuve la participation financière de l'OPH de la Meuse pour les travaux concernant les pieds d'immeubles rue du Parc des Sports et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**2022-06-28 : Lancement du permis de construire et de l'Appel d'Offres pour la mise aux normes de la salle des fêtes**

Par 14 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions : autorise Madame le Maire à lancer le permis de construire et lancer l'appel d'offres pour les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes sous réserve d'une réponse favorable des dossiers de subventions déposés.

**2022-06-29 : Fonctionnement des institutions locales : réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel telle qu'elle l'est actuellement, à savoir : publication par affichage à la Mairie.

**2022-06-30 : Encaissement pour la reprise du Renault Kangoo des Services Techniques Municipaux**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à encaisser la reprise du Renault Kangoo immatriculé 1521 RA 55 des Services Techniques Municipaux par le garage FORD – JM AUTOMOBILES, pour un montant de 300.00 €.

**2022-06-31 : Bail de location à Madame BERNET Maryse**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à établir un nouveau bail pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à Madame BERNET Maryse qui occupe le logement communal situé au-dessus de l'école maternelle Charles Perrault 43 avenue Gaston Demenois.

**2022-06-32 : Création de deux grades d'Adjoint Technique Territorial**

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à créer deux grades d'Adjoint Technique Territorial et de les intégrer dans le tableau des postes et des effectifs créés dans les emplois communaux.

**2022-06-33 : Adoption du passage à la M57**

A l'unanimité des membres votants : adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Informations diverses :**

- Madame Marie-Paule SOUBRIER :  
Les agents communaux ne passeront plus la visite médicale du travail auprès de la MSA, les visites se feront auprès d'un médecin du Centre de Gestion de la Meuse, une convention a été signée avec le CDG 55. Il s'agit de la même convention que pour le document unique.  
Le serveur ainsi que tous les postes informatiques des services administratifs vont être changés pour un montant de 15 000.00 € par la société DELTASYS. Il n'y aura plus de contrat de maintenance mais un abonnement annuel pour la maintenance des postes informatiques ainsi que pour les sauvegardes, pour un montant total de 1 200.00 € au lieu de 4 500.00 € par an.  
Maison de Santé : toujours des soucis de températures élevées et fuites sur conduites d'eau potable en cuivre. Réunion vendredi 1<sup>er</sup> juillet prochain en Mairie avec les entreprises concernées. Nous allons demander une expertise de tout le bâtiment.  
Avancements de grade 2022 du personnel : en septembre 2022 car toujours rien sur le site du Centre de Gestion de la Meuse.
- Madame Emilie GARAND-MULLER :  
Vaccinations : 4<sup>ème</sup> injection. Un sondage est fait actuellement en Mairie, une trentaine de personnes sont déjà inscrites, nous allons voir avec le médecin du SDIS pour une éventuelle séance de vaccinations prochainement.
- Monsieur Christophe OME :  
Nous avons reçu une demande d'installation d'un food truck sur la Place Maginot le dimanche soir de CROQ CREOLE. Un message était passé sur Facebook pour installation le vendredi soir mais impossible avec Restaurant « La Storia ». Une réponse a été faite à la personne qui accepte de venir le dimanche soir.

La séance a été levée à 23h00



Madame le Maire,  
Marie-Paule SOUBRIER.

Affiché le 04 juillet 2022